



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Sportive Seniors

---

### Réunion du mardi 21 mars 2023 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

## INFORMATIONS

---

### POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

### SITUATION ACTUELLE

**Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue, ([competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)).**

### PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

### CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

## PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

---

3 périodes régissent les changements d'horaire :

### Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

### Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

### Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

**Rappel** – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

---

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

**Rappel – Article 38.3 :** « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3<sup>ème</sup> report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautive pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

## PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

---

### RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE SAMEDI DE PÂQUES 08 AVRIL 2023

#### REGIONAL 2 – Poule B

\*Match n°20371.1: CEBAZAT SPORTS / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON  
(remis du 28 Janvier 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

#### REGIONAL 3 - Poule B

\*Match n°20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC  
(remis du 05 février 2023 – 2<sup>ème</sup> report)

#### REGIONAL 3 - Poule C

\*Match n°2007.1: ESPALY F.C. (2) / OI. RETOURNAC BEAUZAC  
(remis du 04 février 2023 - 2<sup>ème</sup> report)

\* Match n°20761.2: A.S. LOUCHY / AMBERT F.C.-U.S.  
(à rejouer du 04 mars 2023)

### **REGIONAL 3 – Poule E :**

Match n°20934.1: SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE  
(non joué le 05 février 2023 - 2<sup>ème</sup> report)

## **DOSSIERS**

---

### **A - REGIONAL 3 – Poule F**

#### **FORFAIT GENERAL : F.C. BORDS DE SAONE** (546355)

La commission prend acte de la décision du F.C. BORDS DE SAONE en date du 16 mars 2023, de déclarer forfait général pour cette saison en championnat Seniors Régional 3 Poule F en raison d'un manque d'effectif.

En application des dispositions fixées à l'article 130 des Règlements Généraux de la F.F.F., le forfait général de cette équipe pour 2022-2023 est prononcé,

Compte tenu que cette décision intervient à la 14<sup>ème</sup> journée de championnat donc avant les cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés et celui-ci est classé dernier de son groupe (cf ; art. 23.2.3 des R.G. de la LAuRAFoot).

Il est demandé aux clubs de cette poule F d'enregistrer le retrait de ladite équipe.

### **B - STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL** (retrait de points)

#### **REGIONAL 3 – Poule E :**

##### \* **SEAUVE SP** (508587)

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) du 27 février 2023 concernant les obligations d'encadrement pour les équipes Seniors en championnat régional, par application des dispositions de l'article 2.1 du Statut Régional, qui a infligé un retrait de 2 (DEUX) points au classement de l'équipe première du club de SEAUVE SP.

Ce retrait de deux points venant en supplément de celui de quatre points prononcé antérieurement par ladite Commission le 28 novembre 2022 et confirmé depuis par la Commission Régionale d'Appel du 14 février 2023.

La Commission prend également acte qu'à ce jour une procédure est en cours, faisant suite à un appel interjeté par le club auprès de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux.

## **COURRIERS**

---

### **NATIONAL 3**

#### \* **CLERMONT FOOT 63** (535789)

Le match n° 20047.2 : CLERMONT FOOT 63 (2) / F.C. DE LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER se disputera le samedi 25 mars 2023 à 17h15 sur le terrain annexe (terrain synthétique) du stade Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

#### \* **MONTLUCON FOOTBALL** (550852)

Le match n° 20053.2 : MONTLUCON FOOTBALL / F.C. VAULX EN VELIN se disputera le samedi 01 avril 2023 à 16h00 au stade Dunlop (terrain synthétique) de Montluçon.

## **REGIONAL 1 – Poule B**

### \* **F.A. LE CENDRE** (521161)

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors se dérouleront le samedi à 18h00 au stade Jean Jaurès du Cendre.

### \* **C.S. NEUVILLOIS** (504275)

Le match n° 20188.2 : C.S. NEUVILLOIS / CLERMONT FOOT 63 (3) se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 15h00 au stade Jean Oboussier à Neuville sur Saône

## **REGIONAL 2 – Poule A**

### \* **Ent. NORD LOZERE** (520389)

Le match n° 20313.2 : Ent. NORD LOZERE / A. VERGONGHEON ARVANT se disputera le samedi 25 mars 2023 à 18h00 au Stade de la Baisse (terrain synthétique) à Saint Alban sur Limagnole

### \* **YTRAC FOOT** (522494)

Le match n° 20317.2 : YTRAC FOOT / MONTLUCON FOOTBALL (2) se disputera le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 19h00 au stade du Bex à Ytrac.

## **REGIONAL 2 – Poule B**

### \* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 20372.2 : U.S. ISSOIRE / F.C. ROCHE SAINT GENEST se disputera le samedi 25 mars 2023 à 19h00 au Complexe Sportif Lavedrine à Issoire.

### \* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)

Le match n° 20381.2 : U.S. MONISTROL / U.S. ISSOIRE se déroulera le samedi 01 avril à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Monteil à Monistrol

## **REGIONAL 2 – Poule C**

### \* **Av. S.SUD ARDECHE FOOTBALL** (550020)

Le match n° 20445.2 : Av. S. SUD ARDECHE FOOTBALL / M.O.S.3 RIVIERES se disputera le samedi 25 mars 2023 au stade Ripotier (Terrain synthétique) d'Aubenas

## **REGIONAL 2 – Poule D**

### \* **A.S. CHAVANAY** (519727)

Le match n° 20519.2 : A.S. CHAVANAY / OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au stade Raphaël Garde (terrain synthétique) à Chavanay.

### \* **F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER** (523650)

Le match n° 20517.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / U.S. FEILLENS se disputera le samedi 01 avril 2023 à 20h00 au Parc des Sports Courtois Fillot (terrain synthétique) à Limonest.  
Le match n° 20541.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / F.C. CHABEUIL se disputera le samedi 13 mai 2023 à 20h00.

### \* **SAINT CHAMOND FOOT** (590282)

- Le match n° 20508.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR se déroulera le samedi 25 mars 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

- Le match n° 20524.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. ECHIROLLES (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

## **REGIONAL 2 – Poule E**

### \* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** (582695)

Le match n° 20583.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) / GFA RUMILLY-VALLIERES (2) se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Mager à Chambéry.

\* **A.S. SAINT PRIEST** (504692)

Le match n° 20594.2 : A.S. SAINT PRIEST (2) / Et. S. CHILLY se déroulera le 23 avril 2023 à 13h00 au stade Jacques Joly (terrain synthétique) à Saint Priest.

**REGIONAL 3 – Poule A**

\* **S.C. LANGOGNE** (503566)

Le match n° 20645.2 : S.C. LANGOGNE / Esp. CEYRAT se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 17h00 au stade des Choisinets à Langogne.

\* **U.S. MURATAISE** (506350)

Le match n° 20658.2 : U.S. MURATAISE / A.S. LOUDES se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Jean Jambon à Murat

\* **U.S. SANFLORAINE** (508749)

Le match n° 20647.2 : U.S. SAINT FLOUR (2) / U.S. ORCET se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 20h00 au stade René Jarlier à Saint Flour.

\* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n°20639.2 : C.S. VOLVIC (2) / S.C. LANGOGNE se déroulera le samedi 25 mars 2023 à 18h00 au stade Michel Champeboux à Volvic.

**REGIONAL 3 – Poule B**

\* **BEZENET DOYET FOOTBALL** (582302)

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 15h00 (au lieu du samedi en nocturne).

**REGIONAL 3 – Poule C**

\* **A.S. LOUCHY** (536044)

Le match donné à rejouer n° 20761.2 : A.S. LOUCHY / AMBERT F.C.-U.S. se disputera le samedi 08 avril 2023 à 19h00 au stade Daniel Dechet à Louchy-Montfand.

\* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

- Le match n° 20779.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil

- Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil

**REGIONAL 3 – Poule G**

\* **Ent. A.S.C.E. PIERRELATTE** (504261)

- Le match n° 21045.2 : PIERRELATTE ATOM'SPORTS FOOTBALL. / U.S. MURETTE se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 19h00 au stade Gustave Jaume à Pierrelatte.

**REGIONAL 3 – Poule H**

\* **S.O. PONT DE CHERUY** (500340)

- Le match n° 21115.2 : S.O. PONT DE CHERUY / F.C. VALLEE DE LA GRESSE se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à Pont de Cheruy.

\* **F.C. VALLEE DE LA GRESSE** (545698)

Le match n°21112.2 : F.C. VALLEE DE LA GRESSE / F.C. PAYS DE GEX se disputera le 01 avril 2023 à 19h00 au stade communal à Varcis Allières et Risset.

## **REGIONAL 3 – Poule I**

### **\* AIN SUD FOOT (548198)**

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

### **\* U.S. GIEROISE (504338)**

Le match n° 21178.2 : UNION SPORTIVE GIEROISE / Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le 02 avril 2023 à 15h00 sur les installations du stade Paul Bourgeat (terrain synthétique) à Gières.

## **AMENDES**

---

### **A - FORFAIT GENERAL**

#### **F.C. BORDS DE SAONE (546355) en R3 – Poule F**

Le club est amendé de la somme de 600 Euros à la suite de son forfait général.

### **B – F.M.I.**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) :

**F.C. D'ANNECY** (504259) : Match n° 21162.2 en R3 – Poule I -du 19/03/2023

**U.S. LIGNEROLLES- LAVAUT-PREMILHAT** (520548) : match n° 20701.2 en R3 – Poule B – du 19/03/2023

**U.S. SAINT FLOUR** (508749) : match n° 20637.2 en R3 - Poule A – du 19/03/2023

**U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS** (519999) : match n° 20700.2 en R3 – Poule B – du 19/03/2023

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance